

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 31 mars 2025 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Pillon M, Pichard P, Grimal JL, Gellynck B , Cozette JP, Choisy Marc, Levasseur Y, Butez Ch, Letupe L, Caule D, Harrissat R, Riquebourg P

Absents : Mmes Grimal C et Blot L

Secrétaire de Séance : Madame Marynes Pillon

Lecture du précédent compte rendu

Vote du Compte financier unique 2024 (CFU)

Après désignation à l'unanimité de Monsieur Jean-Pierre COZETTE, président de séance et après retrait de la salle de monsieur Michel CHOISY, Maire et ordonnateur, le conseil municipal examine le CFU 2024 présenté par Madame le comptable public et Monsieur le Maire de Rollot Et après délibération approuve à l'unanimité ce Compte Financier Unique 2024 qui se décompose comme suit :

Dépense de fonctionnement : 516075.05 €

Recettes de Fonctionnement : 683489.84 €

Dépenses d'investissement : 160400.58 €

Recettes d'investissement : 164945.12 €

Résultat de clôture hors restes à réaliser : 986100.58 €

Vote du Budget 2025

Le Conseil Municipal après délibération vote, et approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit:

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 573 764.83 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 697 156.29 €.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal après délibération sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas toucher aux taux pour l'année 2025 et donc de retenir les taux suivants :

- **Taxe sur le Foncier Bâti**: 41.90 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti**: 36.28%
- **CFE**: 17.83%
- **Taxe d'habitation** : 24.94 %

Participation scolaire commune de Piennes-Onvillers

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2024 de la cantine garderie présenté par Monsieur le Maire avec un solde d'exploitation de 47 519.00 € et une quote-part incombant à la commune de Piennes de **15 840.00 €** (soit 1/3).

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer comme l'année précédente, la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes-Onvillers à 6 % du salaire chargé de la secrétaire de mairie de Rollot soit : **2 790 €** pour l'année 2024.

Comme les années précédentes, une participation à hauteur de 1/3 sera également demandé pour les salaires des Atsem ainsi que pour les jouets et chocolats de Noël.

Approbation projet photovoltaïque

Le projet d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge appartenant à l'entreprise Véolia a déjà été abordé lors de précédentes réunions.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la commune doit se prononcer sur ce projet. Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins 1 voix (Mr Letupe) ce projet de parc photovoltaïque

Arrêt projet PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'occupation des sols de la commune est caduc depuis déjà plusieurs années et qu'actuellement la commune est en RNU (règlement national d'urbanisme).

Un document d'urbanisme à l'échelon de 62 communes est en train de voir le jour à La commune doit délibérer afin de donner son avis sur le projet de PLUI proposé par la Communauté de Communes du grand Roye.

Monsieur le Maire explique qu'il faut demander à ce que les parcelles concernées par le projet du parc photovoltaïque soit classées en zone Npv (Zone naturelle compatible avec du photovoltaïque) car actuellement elles sont en zone agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable avec observation : « Un projet de parc photovoltaïque est en cours sur le site de l'ancienne ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux). les parcelles concernées sont classées en Zone Agricole, hors, cette qualification n'est d'une part pas compatible avec la vie antérieure du site qui a permis d'enfouir des tonnes de déchets et d'autre part inadaptée au projet photovoltaïque envisagé. Le conseil municipal demande donc de bien vouloir modifier le zonage de l'ensemble des parcelles concernées afin de les classer en Zone Npv (Zone naturelle compatible avec du photovoltaïque). Les parcelles concernées sont : ZX42,43,44,45,46,47 ; ZY44 ; ZW24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35. »

Changement horaires école

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de changement des horaires de l'école a été déposée à l'inspection en concertation avec la directrice. En effet, vu l'augmentation croissante des effectifs à la cantine le midi, il est nécessaire pour le bien être des enfants d'avoir un minimum de 2 heures de pause méridienne.

Cette demande est en attente de validation pour une application espérée à la rentrée prochaine.

Fournisseur Cantine

Lors de la précédente réunion de conseil , il a été abordé la multitude de problèmes rencontrés avec le prestataire actuel de la cantine (Société Sagère) ainsi que la proposition faite par un autre prestataire (Newrest). Après étude de cette proposition, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer de fournisseur pour les repas de la cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire. Charge Monsieur le Maire de finaliser ce changement.

Intervention EPS école rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de 1960 € de Monsieur Desmarest, intervenant Sport au RPI pour la prochaine rentrée scolaire. Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité ce devis.

Règlement cimetière

La commission en charge du cimetière s'est réunie afin d'établir un règlement du cimetière. Ce règlement est présenté au conseil municipal par monsieur Cozette adjoint en charge de cette commission.

Le règlement est validé à l'unanimité par le conseil municipal ainsi que les nouveaux tarifs :

Concession simple (2 places) de 99 ans : 120 €

Concession simple de 50 ans : 90 €

Concession simple de 30 ans : 60 €

Le tarif est doublé pour une concession double (4 places).

Fin de séance 20h00